

10 mois

1240 h



## BPJEPS SPORTS COLLECTIFS

Ce BPJEPS de niveau IV prépare au métier d'**éducateur sportif spécialisation Sports Collectifs** auprès de clubs de sports, d'associations, de communautés de communes, d'établissements scolaires. Il peut également être amené à concevoir des projets et à participer au fonctionnement de la structure qui l'emploie. L'animateur d'activités de sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation relevant de sa mention : Football, Rugby à XV et Rugby à XIII, Hand-ball, Basket-ball, Volley-ball. Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation pour tout public dans une pratique de loisirs (incluant les premiers niveaux de compétition).



### ● ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le diplôme est délivré au titre de la spécialité « activités Sports Collectifs » et au titre d'une mention.
- La formation est organisée en alternance en centre de formation et en entreprise. Des allègements de formation sont possibles.

Le diplôme BPJEPS est obtenu par la capitalisation de 10 unités.

- Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités : UC 1 à 4.
- Les trois unités capitalisables génériques de la spécialité « activités sports collectifs » : UC 5 à 7.
- Les deux unités capitalisables spécifiques de chacune des mentions de la spécialité « sports collectifs » : UC 8 et UC 9.
- Une unité capitalisable d'adaptation visant l'adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi : UC 10.

### ● OBJECTIFS

- Concevoir des projets d'animation sportive dans le champ des sports collectifs.
- Conduire des séances d'animation sportive à titre d'initiation et de découverte.
- Conduire des cycles d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition par rapport à la mention choisie du BPJEPS sports collectifs.
- Participer au fonctionnement de la structure employeuse
- Accueillir les différents publics.
- Être capable d'adapter son activité au public scolaire et/ou accueil de loisirs (UC 10).

### ● PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans le jour de la dernière épreuve et être titulaire a minima du PSC1.
- Avoir 3 ans d'antériorité de la pratique sportive.

Les sélections préalables à l'entrée en formation sont composées de deux épreuves :

- Une séquence de 40 minutes de sports collectifs.
- Un parcours d'habileté motrice en sports collectifs.

Le test de sélection Boss Sports :

- Un entretien, qui a pour but de valider le projet de formation
- Une épreuve écrite qui permettra de vérifier le niveau du candidat.

### ● RYTHME / ORGANISATION

- La formation se déroule sur 10 mois en alternance entre une structure employeur et l'organisation de la formation.
- De Septembre 2018 à Juin 2019 (1240 h)  
620h centre + 620h structure d'accueil.
- Lieux des cours : à définir.
- Coût de la formation : Contactez Boss sports.

### ● MODES DE FINANCEMENT

- CIF, CPF, Contrat de Professionnalisation, autofinancement.

### ● INSCRIPTION

- Accompagnement dans la recherche d'une structure d'accueil.
- Si vous êtes sélectionné(e), vous pouvez signer votre convention de formation.